



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	ARCHEREY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	

Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Nicolas BOURNY	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel BACHELARD	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : ENVIRONNEMENT

UIOM - Achat de pièces de rechange et opérations de maintenance pour les fours de l'UIOM - Attribution du marché

Au sein de l'Usine d'incinération des Ordures Ménagères, le Grand Dijon exploite en régie directe deux lignes de fours INOVA / VON ROLL d'une capacité nominale par four de 9,1 t/h.

Il convient d'acquérir des pièces détachées « constructeur » de rechange et de réaliser des prestations de maintenance associées. En effet, pour des raisons techniques de compatibilité avec notre équipement actuel, il s'avère que seules ces pièces sont adaptables.

Il s'avère que seule la société AE&E MAINTENANCE FRANCE sise ZA La Paillasse à 26800 ETOILE-SUR-RHONE, en tant que filiale du constructeur AE&E INOVA, anciennement INOVA France SA, a l'exclusivité de la distribution des pièces d'origines des fours Von Roll INOVA.

Dans ce contexte, il est décidé de passer un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence, conformément à l'article 35.II.8 du code des marchés publics, avec la société AE&E MAINTENANCE France. En effet, l'article 35.II.8 énonce « Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence : Les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité ».

La durée du marché est d'un an à compter de la date de notification reconductible une fois pour la même durée.

Le marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commandes sans minimum et sans maximum prévu à l'article 77 du code des marchés publics dont le montant estimatif est de 190 000 € HT pour les deux années possibles d'exécution.

Suite aux négociations, la société AE&E MAINTENANCE FRANCE nous a retourné un pli qui s'est avéré conforme à nos besoins.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 17 novembre 2010,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché avec AE&E MAINTENANCE France sans montant minimum et maximum ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché y compris les avenants n'entraînant pas une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché.